

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 9 mars 2020

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (26) : Jean louis DEMELIN, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Carole BRETON, Martine PIERA, Frédéric BES, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jean Louis LACUBE, Daniel MARIN, Michel POUDADE, Alain BOUSQUET, Pierre RIU, Pierre BATAILLE, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Stéphanie PRUDENTOS, Jean Pierre ASTRUCH, Michel GARCIA, Georges VICENS, Michel SANTANACH, Jean Pierre JULIEN, Antoine TAHOSES, François DELCASSO, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille)

Date de convocation : 2 mars 2020

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : **Délibération de principe pour avancer dans la création et Intégration d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) pour la production de plaquettes forestières**

Le lundi 9 mars 2020 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Mont Louis (Salle Pyrénées), sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président donne la parole au Président du SPIC Forestier.

Le Président du SPIC rappelle que la scierie, sous statuts SPIC, a deux unités de production, une unité de production de plaquettes forestières et une unité de production de bois d'œuvre.

Le Président du SPIC explique que depuis 3 ans, en partenariat avec l'ADEPFO, une démarche de création de SCIC est mise en place. Le Président du SPIC explique que pour avancer sur le sujet, la réflexion a été recentrée depuis deux mois sur la partie production de plaquettes forestières en raison de la qualité des outils et des partenariats Public – Privé mis en place.

Le Président du SPIC explique aussi que cette SCIC aura plusieurs collèges :

- les fournisseurs de bois (publics ou privés)
- les acheteurs (publics ou privés)
- les collectivités
- les salariés (un pour l'instant)
- les habitants

Le Président du SPIC explique que cette SCIC permettra le financement participatif.

Le Président du SPIC explique que la SCIC pourra être créée au 1^{er} juillet 2020 et qu'ainsi la gestion sera confiée à la sphère privée.

Le Président explique que d'ici le 1^{er} juillet 2020, les coûts de production seront actualisés avec les nouveaux équipements et travaillés avec les partenaires privés (futurs membres de la SCIC) et que ce travail tiendra compte d'un loyer à verser à la Communauté de communes. Le Président du SPIC explique que ce travail a déjà commencé le 6 mars dernier.

Le Président du SPIC explique que le SPIC continuera à fonctionner pour la partie bois d'œuvre le temps de finaliser l'organisation et la modernisation de l'outil et le temps de cadrer un ou des contrats de vente d'envergure. A ce moment-là, soit la SCIC existante prendra l'atelier sciage soit une seconde SCIC sera créée, l'objectif visé est 2021.

Le Président de la Communauté de communes soumet au vote le fait de travailler à la création d'une SCIC en vue de son intégration pour la production et la commercialisation de plaquettes forestières qui pourrait avoir pour nom « Energie Bois Pyrénées catalanes ».

Le Président explique que les statuts de la SCIC seront soumis à un prochain vote pour une intégration finale.

OÙ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

De valider l'avancer de la rédaction des statuts de la SCIC pour une future création et intégration

Que la Communauté de communes avance pour pouvoir intégrer cette SCIC dans le collège des collectivités en tant que propriétaire des bâtiments et outils

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mont Louis, le 9 mars 2020

Envoyé le 10-03-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 10-03-2020
NOTIFICATION FAST



Jean Louis DEMELIN
Président